

FCP - CAPITAL PLUS

FR0007481387

Informations générales

Nature	FCP
Devise comptable	EUR
Affectation des résultats	Capitalisation
Zone géographique prépondérante	Monde entier
Dominante fiscale	

Informations pratiques

Agrément AMF	06/09/1994
Classification AMF	Diversifiées
Classification EuroPerformance	Diversif Int - gest flexible
Prospectus au	09/06/2006
Degré minimum d'exposition au risque action	0,00 %
Durée minimum de placement recommandée	Supérieure à 60 mois
Modifications	

Frais

Commission de souscription	Fixe 2,00 %
Commission de rachat	Fixe 0,00 %
Frais de gestion	Maximum 1,794 % TTC
Commission de dépositaire	
Commission de conversion	
Taux de Frais Effectif	

Organismes

Promoteur	RHONE GESTION 53, AVENUE MARECHAL FOCH 69006 LYON
Société de gestion	RHONE GESTION 53, AVENUE MARECHAL FOCH 69006 LYON
Gestion administrative et comptable par délégation	
Gestionnaire financier par délégation	RHONE GESTION 53, AVENUE MARECHAL FOCH 69006 LYON
Dépositaire	CM-CIC SECURITIES 6 AVENUE DE PROVENCE 75009 PARIS
Commissaire aux comptes	BARBIER FRINAULT ET ASSOCIES 41, RUE YBRY 92576 NEUILLY SUR SEINE

Informations diverses

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du FCP est la recherche d'une performance, similaire à l'indicateur de référence (50% du DJ STOXX 50 + 50% de l'EURO MTS 3-5 ans) en préservant le capital en périodes défavorables grâce à une gestion opportuniste et flexible d'allocations d'actifs.

Orientation de placement

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le FCP sera investi indifféremment en actions, obligations et produits monétaires, aussi bien en titres en direct que par le biais de parts ou actions d'autres OPCVM, en adaptant le programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant. Le niveau d'exposition aux marchés actions pourra varier de 0% à 100% maximum en actions détenues en direct, ou via des OPCVM, cette partie étant alors complétée par des instruments financiers de taux ou des OPCVM, obligataires ou monétaires, jusqu'à 100% de l'actif. En actions, le fonds est principalement investi en titres de sociétés de grande ou moyenne capitalisation de l'OCDE et figurant dans des indices tels que l'indice CAC 40, le SBF 120, le DJ STOXX 50, le DOW JONES, le NIKKEI 225 par exemple. Elles seront sélectionnées en fonction de leur valorisation boursière (PER), leurs publications de résultats et leur positionnement sectoriel, sans allocation géographique particulière. Le FCP s'autorise aussi à investir dans la limite de 10% de son actif en « small caps » et 10% en actions sur les marchés émergents tels que l'Asie hors Japon et l'Europe de l'Est soit en actions en direct, soit via des OPCVM sélectionnés.

En obligations convertibles de la zone Euro de type « mixte ».

Le FCP pourra investir sur le marché des obligations convertibles d'émetteurs européens de tous secteurs principalement libellées en euros. Il pourra investir à hauteur de 10% dans les obligations convertibles d'émetteurs internationaux y compris émergents.

Le FCP investit dans des obligations convertibles dont les actions sous-jacentes pourront être de moyenne et grande capitalisations de tous secteurs économiques.

Le FCP investit dans des obligations convertibles de notation « investment grade » supérieure à BBB- sur l'échelle S&P (ou équivalent chez Moody's).

La sélection des obligations convertibles s'effectuera après analyse de sa structure, la qualité de crédit de son émetteur et l'action sous-jacente.

En obligations et titres de créance, et dans la limite d'une notation de la dette long terme des émetteurs minimum de BBB- par Standard and Poor's, le FCP s'autorise à investir directement ou via des OPCVM, sur l'ensemble des catégories d'obligations, du secteur public ou du secteur privé selon les opportunités de marché, sur des certificats de dépôt, billets de trésorerie dont les signatures des émetteurs sont au moins égales à A2/P2 sur le court terme, selon les anticipations du gérant sur la conjoncture. La fourchette de sensibilité de la partie obligataire du portefeuille est comprise entre 0 et 7.

Le FCP est un OPCVM d'OPCVM non coordonné mais qui respecte les règles d'investissement et d'information de la directive 85/611 modifiée. Il peut détenir jusqu'à 50% de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM français conformes ou non à la Directive ou européens conformes à la Directive. Le gestionnaire utilisera ces OPCVM pour répondre à des besoins d'investissement pour lesquels le gérant considère qu'un OPCVM répond plus précisément à son objectif que des titres en direct (secteur ou zone géographique spécifique, produits de taux...).

Les emprunts en espèces ne peuvent représenter plus de 10% de l'actif et servent, de façon ponctuelle, à assurer une liquidité aux porteurs désirant racheter leurs parts sans pénaliser la gestion globale des actifs.

Instruments financiers dérivés : Le FCP n'intervient pas sur des instruments financiers à terme ou optionnels.

Souscripteurs concernés

Tous souscripteurs, en particulier les souscripteurs souhaitant réaliser un investissement diversifié en produits de taux et actions.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

Date de clôture de l'exercice

Dernier jour de bourse du mois de juin, à la bourse de Paris.

Périodicité de calcul de la VL

Toutes les semaines le vendredi. Si ce jour-là est non ouvré, la valeur liquidative est calculée le dernier jour ouvré précédent. Sont considérés comme jours non ouvrés : les jours fériés légaux en France, quel que soit le fonctionnement des marchés français, les samedis, dimanches, les jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'EURONEXT Paris SA).

Lieu de publication de la VL

Dans les locaux de la société de gestion et du dépositaire.
Egalement disponible sur le site Internet www.rhone-gestion.fr

Conditions de souscription / rachat

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque semaine jusqu'au vendredi à 10 h auprès du dépositaire ; elles sont exécutées sur la prochaine valeur liquidative du vendredi cours d'ouverture.

L'organisme désigné pour recevoir les souscriptions et rachats est le dépositaire : CM CIC SECURITIES.

Valeur liquidative d'origine : 152,45 euros Montant minimum de souscription initiale : 1 part

Montant minimum des souscriptions ultérieures et des rachats : une part.

Performances au 31/12/2007

Année	Performance
2007	-3,75
2006	5,62
2005	24,70
2004	6,58
2003	10,67
2002	-37,73
2001	-16,91
2000	4,70

